

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** Biopren 5 EC larvicide concentrate

**Type(s) de produit:** TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

**Numéro de l'autorisation:** BE2020-0036

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** BE-0016265-0000

## Table des matières

|   |   |
|---|---|
| Informations administratives  | 1 |
| 1.1. Noms commerciaux du produit  | 1 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation  | 1 |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides   | 1 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)   | 2 |
| 2. Composition et formulation du produit  | 2 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide   | 2 |
| 2.2. Type de formulation  | 2 |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence   | 2 |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s)  | 3 |
| 5. Conditions générales d'utilisation   | 5 |
| 5.1. Consignes d'utilisation  | 5 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques   | 6 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 6 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage   | 6 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage  | 6 |
| 6. Autres informations  | 6 |

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

|   |
|---|
| BIOPREN 5 EC larvicide concentrate        |
| LARVOX 5 EC                               |
| BIOPREN 5 EC rovarlárva-irtó koncentrárum |
| LARVAPREN 5 EC                            |

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

|  |                 |                                     |
|--|-----------------|-------------------------------------|
| <b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b> | Nom             | EDIALUX                             |
|  | Adresse         | ZA MACON EST 01750 REPLONGES France |
| <b>Numéro de l'autorisation</b>                      | BE2020-0036     |                                     |
| <b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>  | BE-0016265-0000 |                                     |
| <b>Date de l'autorisation</b>                        | 18/01/2021      |                                     |
| <b>Date d'expiration de l'autorisation</b>           | 04/12/2030      |                                     |

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

|   |  |
|---|--|
| <b>Nom du fabricant</b>                     | Babolna Bio Ltd                              |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | Szallas utca 6 1107 Budapest Hongrie         |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | Dr Köves János út 1-3 H-2943 Babolna Hongrie |

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

|   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| <b>Substance active</b>                     | 1386 - (S)-méthoprène                |
| <b>Nom du fabricant</b>                     | Babolna Bio ltd                      |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | Szállás utca 6 1107 Budapest Hongrie |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | Szallas utca 6 1107 Budapest Hongrie |

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun  | Nom IUPAC   | Fonction             | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|---|---|----------------------|------------|-----------|------------|
| (S)-méthoprène  | Isopropyl-(2E,4E,7S)-11-methoxy-3,7,11-trimethyl-2,4-dodecadienoate | Substance active     | 65733-16-6 |           | 6,42       |
| Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2%    |   | Substance non active |            | 918-481-9 | 83,67      |
| Acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-14-alkyle, sels de calcium |   | Substance non active | 90194-26-6 | 290-635-1 | 4,32       |
| 2-methyl-propan-1-ol  |   | Substance non active | 78-83-1    | 201-148-0 | 2,02       |

### 2.2. Type de formulation

CE - Concentré émulsionnable

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### Mention de danger

Liquide et vapeurs inflammables.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Provoque des lésions oculaires graves.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Porter des gants de protection.

Porter des vêtements de protection.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

NE PAS faire vomir.

Recueillir le produit répandu.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation nationale/régionale

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation nationale/régionale

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Puces - Réservé aux professionnels et les professionnels ayant des compétences avancées démontrées - intérieur

##### Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

##### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

**Insecticide**

##### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Cténocéphalides  
Nom commun: Fleas  
Stade de développement: Larves|Insectes

##### Domaine d'utilisation

Intérieur

Pour le traitement des zones où les larves de puces peuvent se développer et où des imagos sont visibles, par exemple, dans les lieux de repos des animaux domestiques, sur les tapis et les meubles rembourrés

##### Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Pulvérisation  
Description détaillée:

|   |  |
|---|--|
|   | <p>Pulvérisation (un dispositif de pulvérisation à main).</p> <p>Appliquez le spray aux endroits où se développent les larves de puces et où les imagos sont vues (car l'emplacement des imagos indique l'emplacement des larves de puces).</p>  |
| <p><b>Taux et fréquences d'application</b></p>    | <p>Taux d'application: Mélangez 5 ml de concentré BIOPREN 5 EC concentrate avec de l'eau jusqu'à obtenir un total de 5 litres. 5 litres de solution de travail suffisent pour traiter 100 m<sup>2</sup> de surface.<br/> Dilution (%): 0.1% (1:1000)<br/> Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Efficacité résiduelle: En observant les instructions d'utilisation ci-dessus et en appliquant la dose recommandée, un effet résiduel de 12 semaines peut être obtenu. Le produit peut être appliqué au maximum 4 fois par an.</p> |
| <p><b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b></p>         | <p>Professionnel</p>   |
| <p><b>Dimensions et matériaux d'emballage</b></p> | <p>Bouteille opaque HDPE ou COEX HDPE / PA :<br/> 100, 200, 250, 300, 500, 750, 1000 ml<br/> Récipient opaque HDPE ou COEX HDPE/PA :<br/> 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 L</p>  |

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir le Mode d'emploi général.

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir le Mode d'emploi général.

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir le Mode d'emploi général.

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir le Mode d'emploi général.

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir le Mode d'emploi général.

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Consignes d'utilisation

- Les produits doivent toujours être utilisés conformément aux instructions de l'étiquette.
- Lors de la détermination du traitement, tenez compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles. En particulier, déterminez le stade le plus sensible de l'insecte, le moment des applications et les zones à traiter.
- Un traitement complémentaire utilisant des produits adulticides à effet rapide peut être nécessaire pour obtenir un contrôle immédiat des puces adultes déjà développés.
- Avant de préparer la solution de travail, bien agitez le concentré et refermez la bouteille une fois que la quantité requise est mesurée.
- Remplissez le de dispositif de pulvérisation (un pulvérisateur manuel d'une pression de 1 à 3 bars) avec de l'eau à la moitié de son volume, mesurez la quantité de concentré BIOPREN 5 EC larvicide concentré indiquée ci-dessous et la versez dans le pulvérisateur. Après cela, remplissez le pulvérisateur jusqu'au volume souhaité, puis mélangez soigneusement la solution de travail. Gardez la solution de travail fermée et utilisez-la dans les 48 heures. Agitez la solution de travail de temps en temps pendant le traitement ou à chaque fois après une plus longue pause.
- Il est peu probable que le concentré BIOPREN 5 EC larvicide concentré endommage les surfaces traitées, cependant - pour éviter cela - il est recommandé de faire une application d'essai sur une zone peu visible. Ceci est particulièrement important lors du traitement des tapis et des meubles rembourrés. Lorsqu'il est utilisé sur des surfaces très poreuses (comme la brique, le plâtre, le ciment, etc.), l'efficacité peut être réduite.
- Mélangez 5 ml de concentré BIOPREN 5 EC larvicide concentré avec de l'eau jusqu'à obtenir un total de 5 litres.
- 5 litres de solution de travail suffisent pour traiter 100 m<sup>2</sup> de surface.
- Pour le traitement des zones où les larves de puces peuvent se développer et où des imagos sont visibles, par exemple, dans les lieux de repos des animaux domestiques, sur les tapis et les meubles rembourrés. Appliquez une ventilation complète après le traitement.
- N'utilisez pas le produit à l'extérieur dans des zones pour la garde d'animaux domestiques.
- Les animaux doivent être tenus hors de la zone de pulvérisation. Ne pulvérisez pas directement les animaux. Assurez-vous que les animaux domestiques peuvent rentrer dans la zone traitée ou les étables uniquement lorsque le spray est complètement séché.
- Efficacité résiduelle: En observant les instructions d'utilisation ci-dessus et en appliquant la dose recommandée, un effet résiduel de 12 semaines peut être obtenu. Le nettoyage et la marche sur les surfaces traitées peuvent réduire l'efficacité résiduelle.
- Le produit peut être appliqué au maximum 4 fois par an.
- Il est recommandé d'utiliser des insecticides avec un mode d'action différent (rotation) dans le programme de lutte antiparasitaire.
- S'il est possible, il est recommandé de combiner les traitements chimiques avec l'application de mesures non chimiques.
- Une élimination complète des insectes doit être tentée dans les zones infestées.
- Lorsqu'une période de traitement prolongée est nécessaire, les traitements doivent être alternés avec des produits ayant des modes d'action différents.
- Les niveaux d'efficacité doivent être surveillés et les cas d'efficacité réduite doivent être étudiés pour détecter d'éventuelles preuves de résistance.
- Informez le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché si le traitement est inefficace.
- Évitez l'utilisation continue du produit

## 5.2. Mesures de gestion des risques

N'utilisez pas dans les bâtiments où des animaux domestiques sont gardés.  
A utiliser uniquement pour lutter contre les insectes et selon les instructions d'utilisation !  
Tenez hors de portée des enfants.  
N'appliquez pas directement sur ou à proximité des aliments, des aliments pour animaux ou des boissons, ou sur des surfaces ou des dispositifs susceptibles d'être en contact direct avec aliments, des aliments pour animaux, des boissons et des animaux  
N'appliquez pas le produit directement sur les humains, les animaux domestiques, les plantes et le linge de lit.  
Lors de l'application, respectez les réglementations en vigueur.  
Lavez-vous soigneusement les mains à l'eau chaude et au savon après le travail.  
Assurez une ventilation adéquate pendant l'application.  
Portez des gants résistants aux produits chimiques et une combinaison protectrice pendant la phase de manipulation du produit (gants et matériel de combinaison à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).  
L'utilisation d'une protection des yeux ou du visage est obligatoire lors de la manipulation du produit.  
Les personnes et les animaux non protégés doivent être tenus à l'écart des zones traitées jusqu'à ce que les surfaces soient sèches.  
Après le traitement, les locaux traités peuvent être utilisés de nouveau après le séchage complet du spray et la ventilation complète des locaux.

## 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Inhalation : menez la personne blessée à l'air frais, détachez les vêtements serrés, reposez-la et gardez-la au chaud. Obtenez des soins médicaux en cas de malaise.  
En cas de contact avec la peau : retirez les vêtements contaminés ; lavez soigneusement la surface de peau avec de l'eau puis avec du savon.  
En cas de contact avec les yeux : rincez abondamment à l'eau pendant quelques minutes. Si nécessaire, retirez les lentilles de contact, si possible. Continuez à rincer. Reposez la personne blessée pendant 30 minutes et consultez un ophtalmologiste en cas de gonflement, de rougeur et de trouble des yeux.  
En cas d'ingestion : ne fais pas vomir ! Lavez la bouche de la personne consciente avec beaucoup d'eau.  
Obtenez des soins médicaux en cas de malaise. En cas d'ingestion, appelez immédiatement un centre toxicologique ou un médecin.

## 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Le produit et son emballage doivent être éliminés conformément la réglementation nationale/régionale.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conservez dans son emballage original opaque et fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Protégez de la chaleur rayonnante, de la lumière directe du soleil et du gel. Ne stockez pas à une température supérieure à 30°C.  
La durée de conservation est de 4 ans.

## 6. Autres informations

Teneur en substance active: 6.42% technique, 6.1% pure